



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	31	10	8

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 mai 2018

**OBJET : 16-6 - AVENUE DU PARC
LAVAL - PROPRIETE CADASTREE BI 68
- CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA
CONCURRENCE - DESIGNATION DES
MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC ,**

Le vendredi 18 mai 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/05/18, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOUI, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric DUPLAY à M. Jacques BARTOLETTI
M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN
M. André-Luc SEITHER à Mme Françoise THOMEL
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
Mme Martine SAVALLI à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à Mme Khéra BADAOUI

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERJOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1330/18

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 25 MAI 2018
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 28 MAI 2018

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

16-6 - AVENUE DU PARC LAVAL - PROPRIETE CADASTREE BI 68 - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Commune est propriétaire d'une maison élevée d'un étage sur rez-de-chaussée datant de 1955 avec jardin complanté et garage sise 26 avenue du Parc Laval, cadastrée BI 68, d'une surface cadastrale de 588 m².

Acquise en 1994 par voie de préemption en vue de la mise en œuvre d'une politique de l'habitat, elle fût affectée au gardien de l'école Laval.

A la demande de celui-ci et compte tenu du renforcement de la sécurité des établissements scolaires, un nouveau logement lui a été attribué dans l'enceinte même de l'école.

Libérée il y a quelques mois, la maison ne présente plus d'intérêt pour la collectivité.

D'une surface utile d'environ 136 m², cette maison est composée au rez-de-chaussée de 2 chambres, et d'une salle de bain et à l'étage, d'un séjour/salle à manger, d'une chambre, d'une cuisine et d'une terrasse. Ce bien est dans un état moyen : huisserie, volets, chaudière à changer, présence d'amiante... dont le coût de la remise en état est estimé à 170 000 euros.

Au vu de la liste des travaux de rénovation et réhabilitation, il est proposé la mise en vente par appel public à la concurrence de cette maison, au prix de 410 000€ (quatre cent dix mille euros), conforme à l'avis de France Domaine en date du 27 mars 2018.

Aucune offre en deçà du prix de vente ne saura être acceptée.

Un cahier des charges précisant les modalités de l'offre ainsi qu'un envoi aux agences immobilières, promoteurs, personnes ayant manifestées de l'intérêt pour les ventes communales, un affichage en Mairie et sur site seront réalisés.

La campagne de valorisation du bien immobilier s'effectuera courant de l'année 2018. En cas de procédure infructueuse, une nouvelle période de mise en vente pourra être réalisée, dans les mêmes conditions que décrites dans la présente délibération, sans qu'il soit besoin de délibérer à nouveau.

A l'issue du délai et après avoir été déposés dans les locaux du service Action Foncière ou envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Maire, les dossiers de candidatures et les propositions chiffrées seront examinés par une Commission ad hoc, composée de 10 membres, (6 issus de la Majorité, 1 du groupe « Rassemblement Bleu Marine » 1 du groupe « La Gauche Unie solidaire et écologique », 1 du groupe « Front de Gauche » et 1 pour les élus n'appartenant à aucun groupe) sont à désigner lors de la présente séance.

C'est ainsi qu'après avoir pris connaissance de l'avis de ladite Commission, un prochain Conseil municipal statuera sur le choix définitif du candidat et le prix de vente retenu dudit bien immobilier.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À la majorité par 40 voix POUR sur 41 (1 CONTRE : Mme DUMAS),

- SE PRONONCE favorablement sur le principe de mise en vente par appel public à la concurrence de la propriété communale sise 26 avenue du Parc Laval, cadastrée BI 68 ;

16-6 - AVENUE DU PARC LAVAL - PROPRIETE CADASTREE BI 68 - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTC

- **DIT** que le prix de vente est de 410 000 €, au vu de l'avis rendu par France Domaine en date du 27 mars 2018 ;

- **PROCEDE**, au scrutin public à main levées à la majorité absolue, à la désignation des membres afin de composer la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis.

Se portent candidats :

Anne- Marie BOUSQUET
Patrick DULBECCO
Marguerite BLAZY
André-Luc SEITHER
Jacques GENTE
Martine SAVALLI
Michèle MURATORE

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité.

pour siéger au sein de la Commission ad hoc en charge de l'ouverture des plis dans le cadre de la vente par appel public à la concurrence de la propriété communale sise 26 avenue du Parc Laval, cadastrée BI 68.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.16-6 - AVENUE DU PARC LAVAL - PROPRIETE CADASTREE BI 68 - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC -

Date de transmission de l'acte : 28/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 28/05/2018

Numéro de l'acte : DCM1330-18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20180518-DCM1330-18-DE

Date de décision : 18/05/2018

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public